

Les différentes aides pour les entreprises impactées par le Covid-19



Fonds de Solidarité

1 ✓ 1^e aide : 178 998 XPF max



mois de mars



mois d'avril

Pour les entreprises qui connaissent le plus de difficultés et qui remplissent les 5 conditions d'éligibilité :

2 ✓ Aide complémentaire



Dispositif de chômage partiel

Report des cotisations sociales

Report des charges fiscales



Plan d'urgence pour les TPE-PME



COVID-19
CORONAVIRUS

DEFE
PROVINCE SUD

AIDES AUX
ENTREPRISES

Demande déposée auprès de la province Sud, instruite par la DEFE, aide à partir de 120 000 XPF



1 unique demande



Fonds de solidarité de l'État pour les entreprises en province Sud



DÉMARCHE EN LIGNE

COVID-19 CORONAVIRUS

1. Démarche en ligne, avec accompagnement des **chambres consulaires** si nécessaire

2. Instruction par la DEFE



3. Versement de l'aide par le **Haut-Commissariat**



Les 5 conditions à remplir pour être éligible à l'aide complémentaire du Fonds de Solidarité de l'Etat (FSE)

1 Aide FSE

Avoir bénéficié de la 1^e aide du FSE



2 province Sud

Siège social et activité principale en province Sud



3 Trésorerie

Solde de trésorerie négatif
(Disponibilité – dettes exigibles à 30 jours - charges fixes)



4 Prêt bancaire

Demande d'un prêt de trésorerie d'un montant "raisonnable" faite depuis le 1^{er} mars 2020 auprès d'une banque, dont l'entreprise était cliente à cette date, refusée par la banque ou restée sans réponse passé un délai de dix jours



ou



5 Effectif

Effectif entre 1 et 10 salarié(s)
au 1^{er} mars 2020



ou

Effectif = 0 salarié

ET avoir fait l'objet d'une fermeture administrative du 24 mars au 19 avril 2020

ET chiffre d'affaires annuel = ou > 954 652 F CFP

La démarche pour solliciter l'aide complémentaire du Fonds de Solidarité de l'Etat (FSE)

0

Si une entreprise a bénéficié de la 1^e aide du FSE, elle recevra un mail de la province Sud avec le lien vers la démarche en ligne. Si une entreprise éligible n'a pas reçu ce mail, elle peut contacter la DEFE : aidefse@province-sud.nc

Vérifier que l'entreprise répond aux 5 conditions pour être éligible

1

1	✓
2	✓
3	✓
4	✓
5	✓

Réaliser la démarche en ligne ou se faire accompagner par la chambre consulaire dont l'entreprise dépend

2



Les services du Haut-Commissariat prendront contact avec chaque entreprise pour les informer si une suite favorable a été donnée à leur dossier.

3



Si une entreprise ne peut pas réaliser la démarche en ligne

La province Sud met à disposition un formulaire papier pour que les entrepreneurs puissent prendre connaissance du dispositif, des conditions d'éligibilité et des pièces justificatives à fournir.

Disponible à l'accueil de la direction de l'Économie, de la Formation et de l'Emploi (DEFE), 30 route de la Baie-des-dames à Ducos.

L'entrepreneur devra se rendre à la chambre consulaire dont il dépend pour compléter la démarche en ligne avec l'aide d'un animateur économique.



Le dépôt de votre demande se fait **uniquement en ligne** via la démarche mise en place par la province Sud.



Dépôt jusqu'au 15 juillet 2020